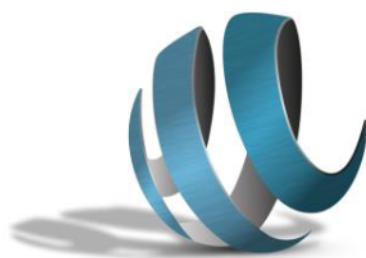




**COMMUNAUTE PROFESSIONNELLE  
TERRITORIALE DE SANTE  
DU TERRITOIRE ELBEUVIEN**

***RAPPORT D'ACTIVITE ET  
DE GESTION***



**2L Expertise**

Cabinet d'expertise comptable & commissariat aux comptes

# Table des matières

|                                                                           |    |
|---------------------------------------------------------------------------|----|
| PREAMBULE DU TRESORIER .....                                              | 3  |
| I – LA PRESENTATION DE LA CPTS ET SES MISSIONS .....                      | 3  |
| 1. Le rôle de la CPTS .....                                               | 3  |
| 2. L'organisation de la CPTS TE .....                                     | 4  |
| II – BILAN DE L'ANNEE 2025 .....                                          | 7  |
| 1. Situation et évolution de l'activité au cours de l'exercice .....      | 7  |
| 1. Ressources de la CPTS TE .....                                         | 7  |
| 2. Utilisation de la subvention .....                                     | 8  |
| 3. Résultat .....                                                         | 9  |
| 4. Patrimoine de la CPTS, engagements et transactions significatives..... | 10 |

# PREAMBULE DU TRESORIER

Tout au long de l'année les élus du CPTS (Communauté professionnelle territoriale de santé du territoire Elbeuvien) ont eu à cœur de mener de front les différentes missions pour lesquelles ils ont été élus.

Ce rapport de gestion, vous permettra de mieux comprendre les objectifs poursuivis et l'action menée tout au long de l'année par le CPTS TE ; objectifs qui ont conditionné leurs décisions et les évolutions nécessaires.

Ce rapport de gestion est annuel, il concerne l'exercice clos le **31 décembre 2025**.

## I – LA PRESENTATION DE LA CPTS ET SES MISSIONS

### *1. Le rôle de la CPTS*

Une CPTS associe tous les professionnels de santé (médecins généralistes et spécialistes, pharmaciens, infirmiers, sage-femmes...) qui souhaitent s'organiser ensemble pour répondre à des besoins de santé identifiés dans un même territoire.

Elle a vocation à être la plus inclusive possible en rassemblant des acteurs du premier et du second recours, des établissements de santé, des EHPAD et autres structures médico-sociales voire sociales.

La CPTS se distingue des structures d'exercice coordonné du type maison et centre de santé par le fait qu'elle répond aux besoins de la population d'un territoire et non d'une patientèle attitrée.

L'association « CPTS TE » a pour objet de répondre aux missions définies dans l'Accord Conventionnel Interprofessionnels (ACI) publié au JO du 24 août visant à :

- 1- L'amélioration de l'accès aux soins
- 2- L'organisation de parcours de soins associant plusieurs professionnels de santé
- 3- Le développement d'actions territoriales de prévention
- 4- Le développement de la qualité et de la pertinence des soins
- 5- L'accompagnement des professionnels de santé sur leur territoire
- 6- La participation à la réponse aux crises sanitaires.

## 2. L'organisation de la CPTS TE

### Adhérents :

La CPTS TE est composée de 171 adhérents.

Peut devenir adhérent de l'association, un professionnel de santé libéral ou salarié, en exercice ou à la retraite, un acteur médico-social, une association d'usagers ou une collectivité.

La cotisation due par les adhérents s'élève à 20 € (Adhésion seule) ou 100€ pour l'année 2025 (Adhésion + Abonnement plateforme professionnelle). Celle-ci est réévaluée tous les ans par décision de l'assemblée générale.

### Nombre d'administrateurs

Les membres de la CPTS TE sont répartis en quatre collèges comme suit :

|                                                                         | Nombre d'administrateurs |
|-------------------------------------------------------------------------|--------------------------|
| Collège 1 des professionnels de santé de premiers recours               | 10                       |
| Collège 2 des professionnels de santé de second recours                 | 3                        |
| Collège 3 des acteurs sanitaires, médico-sociaux et sociaux             | 3                        |
| Collège 4 des représentant d'usagers et les collectivités territoriales | 3                        |
| Total                                                                   | 19                       |

## Le Conseil d'Administration

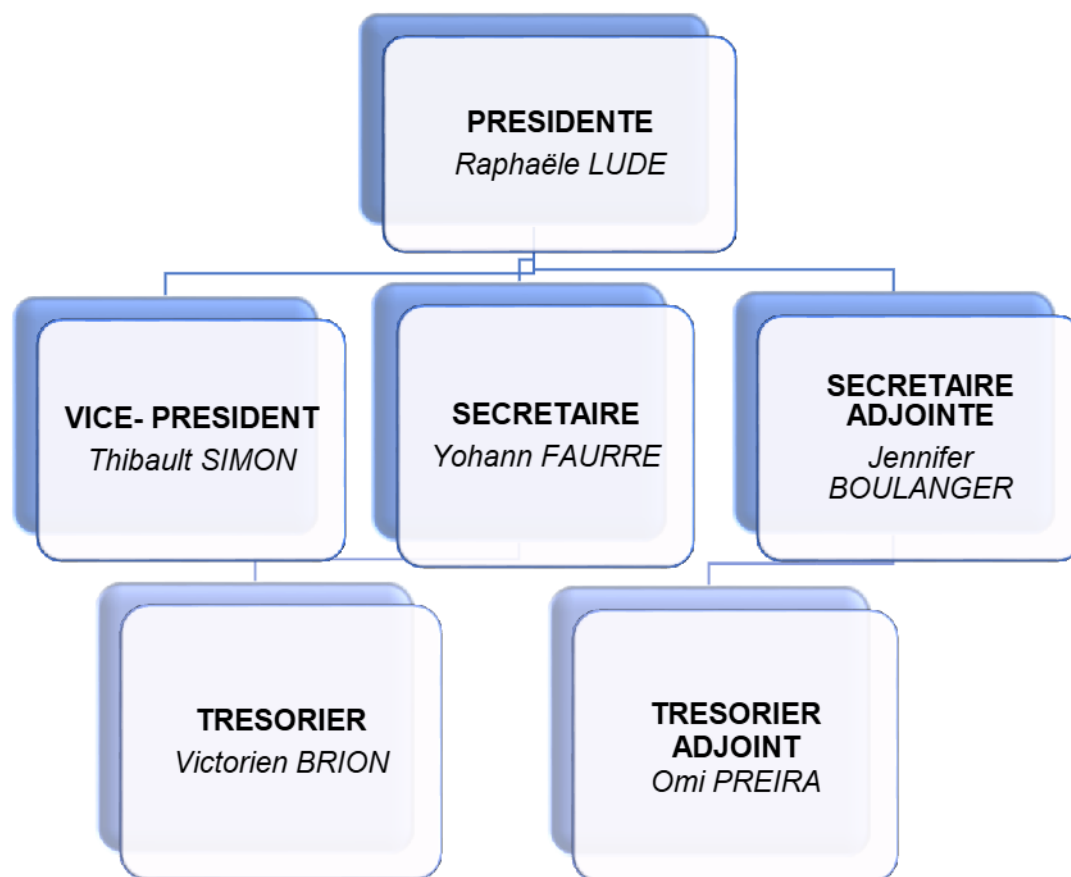


The grid displays 19 professional portraits of the council members, organized into four groups corresponding to the colleges:

- COLLEGE 1 (10 places):** 10 professionals (5 portraits shown in the top row).
- COLLEGE 2 (3 places):** 3 professionals (3 portraits shown in the second row).
- COLLEGE 3 (3 places):** 3 professionals (3 portraits shown in the third row).
- COLLEGE 4 (3 places):** 3 professionals (3 portraits shown in the fourth row).

Each portrait includes the name and profession of the individual.

 Organigramme des services de la CPTS TE, du bureau et répartition des tâches



Les rôles de chaque membre du bureau de la CPTS TE sont définis dans le règlement intérieur.

 Les commissions de la CPTS TE

Il n'existe plus de commission au sein de la CPTS. Les commissions ont été remplacées par un groupe de travail, chargé d'examiner les questions propres à certaines missions de la CPTS TE.

## II – BILAN DE L'ANNEE 2025

### *1. Situation et évolution de l'activité au cours de l'exercice*

#### Généralités

La CPTS TE est de taille 3 (90 098 habitants) et intervient sur 43 communes du département du 27 (Eure) et du 76 (Seine-Maritime).

Au cours de cet exercice, la CPTS TE s'est réunie une fois concernant les points suivants :

- Rappel sur l'avancement de la CPTS TE
- Point sur le budget 2025
- Présentation des outils pour 2025
- Règlement intérieur, discussions des points amenant un vote

Les Procès-Verbaux (PV) sont disponibles au bureau de la CPTS TE pour consultation.

Un agrandissement du territoire de la CPTS TE a été voté lors de l'assemblée générale du 13 juin 2025. 6 nouvelles communes ont été ajoutées :

- Thénouville
- Boisse-le-Château
- Saint-Léger-du-Gennetey
- Saint-Denis-du-Mont
- Bonneville-Aptot
- Flancourt-Crescy-en-Roumois

### *1. Ressources de la CPTS TE*

Les ressources de la CPTS TE ressortent à 407 301 euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 contre 414 801 euros en N-1 et se composent :

- De la subvention reçue par l'ARS Normandie pour la somme de **397 500** euros contre 401 000 euros au 31/12/2024 ;

Le montant de la subvention attribuée par l'ARS Normandie a été affectée en totalité au fonctionnement de la CPTS TE.

- D'autres produits pour **9 801** euros (13 800 euros en N-1) détaillés comme suit :
  - o Les adhésions pour **4 725** euros (4 425 euros en N-1) ;
  - o La prise en charge du tutorat des apprenties et des formations par l'OPCO pour **5 051** euros (8 000 euros d'aides apprentis en N-1) ;
  - o Des produits divers pour **25** euros.

Ces autres produits ont été affectés en totalité au fonctionnement de la CPTS.

## 2. Utilisation de la subvention

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2025, les dépenses de la CPTS TE ont représenté un total de **321 508 euros**, dont le détail est présenté ci-dessous :

### → **Activité d'expertise et missions économiques : 191 973 euros (131 643 euros en 2024)**

- 636 euros de recharge électrique pour le véhicule contre 760 euros en N-1,
- 1 861 euros de fournitures et équipements contre 1 470 euros en N-1,
- 980 euros de sous-traitance générale, 1 143 euros en N-1,
- 3 028 euros de location de véhicule contre 2 884 euros en N-1,
- 4 500 euros de loyers contre 4 600 euros en N-1,
- 15 669 euros de locations de logiciels et copieur, 8 091 euros en N-1,
- 229 euros d'entretien et réparation, maintenance 350 euros en N-1,
- 711 euros d'assurance multirisque contre 1 160 euros en N-1,
- 354 euros d'assurance véhicule,
- Aucune documentation n'a été acquise en 2025, contre 6 277 euros en 2024,
- 12 297 euros de frais de réceptions contre 10 878 euros en N-1,
- 17 085 euros d'honoraires contre 10 543 euros en N-1,
- 108 204 euros d'indemnités versées aux professionnels de santé contre 68 433 euros en N-1,
- 1 764 euros de frais de publicité, 2 277 euros en N-1,
- 2 469 euros de frais de déplacements contre 1 836 euros en N-1,
- 13 294 euros de frais de séminaire contre 3 685 euros en N-1,
- 900 euros de frais de télécommunication contre 685 euros en N-1,
- 338 euros de services bancaires contre 276 euros en N-1,
- 1 705 euros d'abonnements et de charges divers contre 892 euros en N-1,
- 5 949 euros de dotations aux amortissements contre 5 403 euros en N-1.

Les **honoraires** de la période correspondent :

- Aux honoraires du cabinet comptable pour la somme de 7 486 euros contre 5 660 euros en N-1,
- Aux honoraires du commissaire aux comptes pour 9 600 euros contre 4 200 euros en N-1.

Les **locations de logiciels et copieur** correspondent :

- A L'abonnement aux plateformes de santé IDOMED, ANAMNESE, BUROLOGIC et PLEXUS pour 14 479 euros ;
- A la location d'un copieur XEROX pour 1 190 euros.

### → **Charges de personnels : 129 534 euros (108 695 en 2024)**

- Salaires et traitements pour 91 513 euros contre 82 521 euros en N-1,
- Charges sociales pour 35 913 euros, contre 25 563 euros en N-1,
- 2 108 euros de taxe apprentissage et formation contre 611 euros en N-1.

### 3. Résultat

Le total des charges de fonctionnement pour l'exercice s'élève à 321 508 euros (240 337 euros en 2024).

Le total des produits pour l'exercice s'élève à 407 301 euros (414 801 euros en N-1).

*Le reliquat de ressources non utilisées sur la période ressort à 85 794 euros.*

*Le cumul des ressources antérieures à l'exercice ressort à 358 332 euros.*

**Le solde** du montant des ressources non utilisées s'élève à **444 126 euros** contre 358 332 euros en N-1. Le montant restant à disposition sera **reporté sur le budget 2026**.

#### 4. Patrimoine de la CPTS, engagements et transactions significatives

Pas de transactions significatives autres que les opérations présentées ci-dessous.

| <b>1. Biens et placements</b>        |                  |                  |
|--------------------------------------|------------------|------------------|
| Détail                               | Date acquisition | Valeur d'origine |
| Concessions et droit similaire       | 2022             | 1 000 €          |
|                                      | 2024             | 10 944 €         |
| Installations générales, agencements | 2023             | 3 414 €          |
| Matériels de bureau et mobilier      | 2023             | 615 €            |
|                                      | 2024             | 2 679 €          |
|                                      | 2025             | 634 €            |
| Immobilisation financières           | 2023             | 375 €            |

Concessions et droit : Il s'agit de la dépense pour le logo, puis du site internet terminé en 2024.

Matériels de bureau : comprend les équipements bureautiques (iPhone, Notebook et EliteBook) ainsi que les aménagements du bureau.

Il est à noter que tout petit matériel même inférieur à 500 euros est comptabilisé en immobilisation afin d'assurer la traçabilité et le suivi des actifs de la CPTS TE.

| <b>2. Créances (sommes dues à la CPTS TE)</b> |                       |                         |
|-----------------------------------------------|-----------------------|-------------------------|
| Détail                                        | Valeur à la clôture N | Valeur à la clôture N-1 |
| Participants                                  | 0                     | 145 €                   |
| Autres                                        | 1485 €                | -                       |
| Avances et acomptes versés                    | -                     | -                       |

« Autres » = Dépenses mutuelles trop versées et prise en charge OPCO à recevoir.

| <b>3. Disponibilités</b> |                      |                        |
|--------------------------|----------------------|------------------------|
| Détail des comptes       | Solde à la clôture N | Solde à la clôture N-1 |
| Comptes bancaires        | 388 461 €            | 295 365 €              |
| Livrets                  | -                    | -                      |
| Caisse                   | -                    | -                      |
| SICAV ou autres          | -                    | -                      |

| <b>4. Emprunts et dettes</b>               |        |                    |                       |
|--------------------------------------------|--------|--------------------|-----------------------|
| Détail                                     | Durée  | Engagement initial | Reste dû à la clôture |
| Emprunts auprès d'établissements de crédit | -      | -                  | -                     |
| Avances octroyées par l'entreprise         | -      | -                  | -                     |
| Fournisseurs                               | - 1 an | -                  | 17 810 €              |
| Dettes fiscales et sociales                | -1 an  | -                  | 9 754€                |
| Autres                                     | -1 an  | -                  | 444 126 €             |
| Produits constatés d'avance                | -1an   | -                  | -                     |

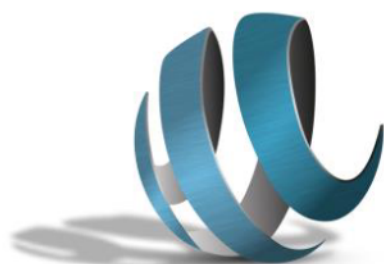
« Fournisseurs » : Factures de fin d'année prélevées en 2026.

« Dettes fiscales et sociales » : Salaires et charges de décembre 2025, débités du compte de la CPTS TE en janvier 2026.

« autres » = fond dédiés sur subventions

| <b>5. Suivi de la subvention</b> |           |
|----------------------------------|-----------|
| <b>Subvention ARS Normandie</b>  |           |
| Solde N-1                        | 358 332 € |
| Montant reçu 2025                | 397 500 € |
| Montant utilisé 2025             | 311 706 € |
| Solde 2025                       | 444 126 € |

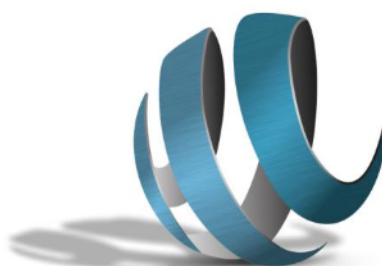
Seuls 311 706 euros ont été imputés sur la subvention reçue parce qu'une partie des charges est compensée par les adhésions ainsi que les aides aux formations (cf page 6).



# 2L Expertise

Cabinet d'expertise comptable & commissariat aux comptes

## **CABINET D'EXPERTISE COMPTABLE**



9 Rue Stalingrad  
76500 ELBEUF  
[contact@2lexpertise.fr](mailto:contact@2lexpertise.fr)  
T. 02 32 13 42 80